

## Optimiser l'effort de recherche

Le Livre blanc place la connaissance et l'anticipation au cœur de la stratégie de sécurité nationale. La recherche en constitue l'une des priorités. **Un effort important sera donc soutenu dans tous les domaines de la recherche.**

- **En matière de recherche universitaire en sciences sociales de la défense et de la sécurité, les ressources universitaires existantes seront progressivement mises en réseau.** Histoire, sociologie, anthropologie, sciences politiques, droit, psychologie, économie, philosophie et sciences cognitives doivent pouvoir être appréhendés globalement, afin d'assurer une prise en charge interdisciplinaire des questions touchant au fait militaire, au fait guerrier et aux nouvelles formes de violences dans le monde contemporain ; à terme, cette mise en réseau prendra la forme d'une **fondation de recherche et de coopération scientifique**, puis d'une **Ecole doctorale européenne**.
- **En matière de recherche stratégique, un nouvel élan sera donné en augmentant les moyens financiers des centres de recherches universitaires et des instituts de recherche**, qui pâtissent aujourd'hui de ressources très inférieures à celles consenties par nos principaux partenaires. Un **portail Internet commun** permettant de présenter une vision globale des compétences des différents centres de prospectives sera mis en place. Il s'agit également de **rationaliser les commandes passées par les services de l'Etat** à ces organismes et d'**assurer une meilleure diffusion des résultats de ces travaux**.
- **En matière de recherche scientifique et technologique**, la stratégie consiste à :
  - **consentir un effort financier accru** dans les années à venir en matière de recherche et technologie (R&T), afin d'éviter de voir des capacités technologiques importantes abandonnées. L'Etat mettra ainsi en œuvre une politique de maintien des compétences critiques, tant dans le domaine de la R&T pour les compétences des bureaux d'études, que dans celui de l'industrialisation. Cette politique comprendra la réalisation de démonstrateurs technologiques.
  - **mutualiser les démarches de recherche en matière de défense et de sécurité** ; la coordination entre les ministères de l'intérieur et de la défense sera renforcée, en particulier dans des domaines tels que les systèmes de communication et de gestion de crise, la sauvegarde maritime, la surveillance des frontières, l'identification biométrique des personnes, la détection NRBC, la sécurité des systèmes d'information, les drones et plus généralement les systèmes de renseignement.
  - **favoriser les synergies entre la recherche civile et la recherche de défense et de sécurité** ; les ministères de l'intérieur et de la défense

intensifieront leurs relations avec les grands établissements publics de recherche, les industriels, les universités, mais aussi les plus petits laboratoires et les PME. Ils devront être représentés à haut niveau dans les programmes de l'Agence nationale de la recherche.

- **féderer les efforts de recherche au niveau européen** ; l'Agence européenne de défense doit être porteuse de cette ambition. C'est par exemple dans ce cadre que dix pays de l'Union européenne, auxquels s'est jointe la Norvège pour la première fois, ont lancé le 26 mai dernier un nouveau programme conjoint d'investissement de deux ans dans la recherche militaire avancée sur les technologies émergentes, comme les nanotechnologies ou la télédétection des charges explosives dissimulées en bordure de routes.